

Dialogue du Haut Commissaire sur les défis de protection Comprendre les causes profondes des déplacements et y faire face

16-17 décembre 2015 Palais des Nations, Genève

NOTE SUR LA LOGISTIQUE

I. ORGANISATION

Date et lieu

1. Le huitième Dialogue du Haut Commissaire sur les défis de protection, portant sur le thème « comprendre les causes profondes des déplacements et y faire face » aura lieu les 16 et 17 décembre 2015 au Palais des Nations à Genève en Suisse. Les séances plénières d'ouverture et de clôture se tiendront dans la salle XIX.

Travaux

- 2. Le Dialogue durera deux jours, avec des séances plénières et des sessions thématiques. Il débutera le 16 décembre par une séance plénière de 10 heures à 13 heures, et se terminera le 17 décembre par une autre séance plénière de 15 heures à 18 heures.
- 3. Le Dialogue sera ouvert le matin du 16 décembre par le Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés. Ensuite suivront le discours d'ouverture et des exposés présentés par un certain nombre d'intervenants extérieurs, puis le débat en plénière. Trois sessions thématiques auront lieu dans l'après-midi du 16 décembre et le matin du 17 décembre. Le Dialogue se réunira ensuite en plénière dans l'après-midi du 17 décembre, avec les rapports des sessions thématiques suivis de la poursuite du débat. À la fin de l'après-midi, le Haut Commissaire fera le résumé des délibérations dans leur ensemble.
- 4. Lors du Dialogue de cette année, il y aura également un débat sur la protection et la prévention, co-présidé par le Haut Commissaire et le Coordonnateur des secours d'urgence. Ce débat aura lieu le 16 décembre de 14 heures à 15h45 dans la salle XIX.
- 5. Pour de plus amples informations, y compris sur les événements en marge, veuillez consulter le programme provisoire sur le site Internet du Dialogue à http://www.unhcr.fr/dialoguehc2015.

Déroulement de la réunion

6. Pour encourager les échanges interactifs et le partage d'informations, les participants sont priés de ne pas lire les déclarations préparées d'avance. Il n'y aura pas de listes d'orateurs ni de règles formelles de procédure.

- 7. Dans le même ordre d'idées, la disposition des sièges en séance plénière se fera de manière informelle, afin d'intercaler les délégations. Compte tenu du fait qu'il n'y a pas assez d'espace dans la salle XIX, les États et les organisations sont priés de limiter la taille de leur délégation, et d'occuper une place à la table et une place derrière. Des sièges supplémentaires seront disponibles à des endroits désignés sur chaque côté de la salle et à la tribune.
- 8. Les participants sont encouragés à garder à l'esprit la nature purement humanitaire et apolitique du mandat et du travail du Haut Commissaire, ainsi que le caractère informel du Dialogue. Compte tenu du peu de temps disponible et du grand nombre de participants attendus, il est conseillé aux délégués de limiter leurs interventions à trois minutes.

Interprétation

9. En plénière, les participants peuvent s'exprimer dans l'une ou l'autre des langues officielles des Nations Unies (anglais, arabe, chinois, espagnol, français et russe). Les informations sur les langues disponibles lors des sessions thématiques et d'autres événements figurent dans le programme provisoire.

Résultats

10. Il n'y aura pas de rapport formel des travaux. Les résumés des sessions thématiques et le résumé du Haut Commissaire seront communiqués après la réunion. Les points soulevés, les informations partagées et les conclusions tirées ne seront spécifiquement attribuées à aucun orateur ni à aucune délégation.

Réception

11. Une réception offerte par le Gouvernement de la Confédération suisse aura lieu le 16 décembre 2015 de 18 h 15 à 19 h 30 dans la Salle des Pas Perdus au Palais des Nations.

II. INSCRIPTION

12. Le délai pour les inscriptions était le 16 novembre 2015. Si votre délégation ne s'est pas encore inscrite, veuillez le faire immédiatement. Votre inscription tardive pourrait avoir des effets sur l'inclusion de votre délégation dans la liste des participants.

- 13. Les États et les organisations intergouvernementales sont priés d'envoyer au Secrétariat (hqsecdpc@unhcr.org) une note verbale indiquant les noms et titres exacts selon l'ordre hiérarchique de leurs représentants au Dialogue.
- 14. Les représentants des organisations non gouvernementales doivent s'inscrire auprès de la Section du partenariat du HCR (interagency@unhcr.org).
- 15. Tous les autres participants sont priés d'envoyer au Secrétariat (hqsecdpc@unhcr.org) une lettre d'accréditation avec leur nom et titre exact.
- 16. Pour toute autre question ou besoin d'assistance, veuillez vous adresser au Secrétariat du Dialogue (hqsecdpc@unhcr.org).

III. ACCÈS AU PALAIS DES NATIONS

17. Les participants <u>non</u> accrédités auprès de l'Office des Nations Unies à Genève (ONUG) (qui ne dispose pas d'un badge d'identification ONUG leur ouvrant l'accès au Palais des Nations) recevront un badge visiteur qui peut être retiré dès le <u>15 décembre 2015 à partir de 14 heures</u> au Groupe des cartes d'identité situé au portail de Pregny du Palais des Nations.

IV. DOCUMENTS

18. L'ordre du jour et les informations générales sur le thème du Dialogue sont disponibles sur le site Internet du HCR à http://www.unhcr.fr/dialoguehc2015.

Liste des participants

19. Après le Dialogue, une liste informelle des participants sera disponible sur le site Internet.

V. INFORMATIONS DIVERSES

Visas et hébergement

- 20. Les participants qui ont en principe besoin d'un visa pour entrer en Suisse doivent obtenir un visa d'entrée valable <u>avant</u> le départ. Le Secrétariat n'est pas responsable des formalités de visa.
- 21. Le Secrétariat n'est pas en mesure de faire des arrangements pour l'hébergement. Les participants désireux d'obtenir des informations sur les hôtels à Genève peuvent consulter l'Office du tourisme de Genève à http://www.geneve-tourisme.ch/fr/accueil/.

Avis sanitaire

22. Les participants au Dialogue du Haut Commissaire sont encouragés à apporter la preuve de la souscription d'une police d'assurance maladie avec couverture internationale, en prévision du cas où ils auraient besoin de soins médicaux pendant leur séjour en Suisse.

Conseils pour la sécurité

- 23. Le Service de la sécurité et de la sûreté de l'ONUG a fait savoir qu'il y a peu de place pour l'entreposage des bagages au Palais des Nations. Une fois la capacité de stockage épuisé, aucun autre bagage ne sera accepté. L'accès au Palais des Nations avec des effets encombrants n'est pas autorisé.
- 24. Il est rappelé aux participants de porter en permanence leur badge d'identification de l'ONUG.

ONUG-Palais des Nations/HCR

- 25. Une carte du Palais des Nations est disponible à http://bit.ly/1rlib83.
- 26. Le HCR est situé près de la Place des Nations au 94, Rue de Montbrillant.

Transport

- 27. De l'aéroport de Cointrin, les <u>taxis</u> sont disponibles à l'extérieur du hall d'arrivée. Le prix du taxi pour arriver à l'ONUG varie entre 25 et 30 francs suisses.
- 28. Le <u>bus nº 5</u> vous amènera directement de l'aéroport à la Place des Nations. Des tickets gratuits de transport en commun de 80 minutes, également valables pour les trains à destination de la gare principale de Genève, sont disponibles à l'arrivée dans la zone de récupération des bagages de l'aéroport.
- 29. La gare ferroviaire de l'aéroport de Cointrin est située au même niveau que le hall d'arrivée, à gauche de la sortie. Tous les trains s'arrêtent à la gare principale de Genève. Vous pourrez ensuite atteindre la Place des Nations en prenant le tram n°15.